

Conditions générales de société de financement

Tarification applicable aux nouveaux contrats de crédit

Conditions applicables aux Particuliers au

1 avril 2025

Informations Produits	Taux SOCALFI	Seuils de l'usure au 2ème trimestre 2025
AUTO / MOTO Crédit inférieur ou égal à 357.995 FCFP 357.995 FCFP < Montant Crédit ≤ 715.990 FCFP Montant Crédit supérieur à 715.990 FCFP	CREDIT ACCESSOIRE A UNE VENTE (1) à 23,24% à 15,67% à 8,63%	23,24% 15,67% 8,63%
FINANCEMENT DE BIENS D'EQUIPEMENT FAMILIAUX Crédit inférieur ou égal à 357.995 FCFP 357.995 FCFP < Montant Crédit ≤ 715.990 FCFP Montant Crédit supérieur à 715.990 FCFP	à 23,24% à 15,67% à 8,63%	23,24% 15,67% 8,63%
PRETS PERSONNELS Prêt inférieur ou égal à 357.995 FCFP 357.995 FCFP < Montant Prêt ≤ 715.990 FCFP Montant Prêt supérieur à 715.990 FCFP	CREDIT A LA CONSOMMATION à 23,24% à 15,67% à 8,63%	23,24% 15,67% 8,63%

Les prêts équipement de la maison & Piscine sont plafonnés à un montant d'achat de 2.545.000 FCFP

Conditions des crédits accessoires à une vente applicables aux Personnes Morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Prêt consenti en vue d'achats ou de ventes à tempéramment	à 6,56%	6,56%
---	---------	-------

(1) Crédits distribués par Socalfi exclusivement par l'intermédiaire de ses partenaires

TAEG : Taux Annuel Effectif Global - TEG : Taux Effectif Global

Frais Initiaux applicables aux nouveaux crédits au 1 avril 2025

Frais de dossier concernant les crédits aux Particuliers : (avec TGC et inclus dans le TAEG)

Automobile en Location avec Option d'Achat (LOA) : 25.000 FCFP

Frais de gestion (TGC incluse) applicables aux financements consentis à des particuliers en vigueur au

1 avril 2025

Avenant au contrat	0,5% de capital financé, minimum de 19.080 FCFP	
Gestion d'un véhicule en fourrière:	10.600 FCFP	
Gardiennage véhicule:	2.120 FCFP/jour	
Modification de date de prélèvement: (Prêt personnel)	1.800 FCFP	
Modification de date de prélèvement: (Location avec option d'Achat)	3.900 FCFP	

Correspondance

- Information annuelle des cautions:	4.134 FCFP	
- Frais de retour	3.000 FCFP	
- Courrier Recommandé "Défaut d'assurance conducteur"	5.300 FCFP	à partir de la 2ème relance
- Frais de courrier de mise en demeure pré-contentieux	3.710 FCFP	

Impayés

- Frais de représentation d'impayé	1.200 FCFP	
------------------------------------	------------	--

Attestations, duplicatas et recherches

Duplicata de l'échancier papier:		
- pour un contrat de Location avec Option d'Achat ou de Location Longue	3.500 FCFP	
- pour un autre contrat de financement	Gratuit	
Copie du contrat	5.000 FCFP	
Délivrance d'attestations diverses (fin de crédit, solde, assurance,...)	3.710 FCFP	par attestation
Frais de recherche	5.000 FCFP	

L'application des conditions d'octroi du crédit proposé par la société Socalfi (notamment en termes de taux d'intérêt et de durée d'emprunt), et l'octroi de ce crédit lui-même, ne sont pas subordonnés à l'achat concomitant d'un produit ou service quelconque auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB).

POUR D'AUTRES INFORMATIONS, NOUS CONSULTER.



SOCALFI

Société par Actions Simplifiée au capital de 262 530 000 FCFP · 650 721 RCS Nouméa · Agréé en qualité de société de financement ·

Siège social : 44, rue de l'Alma, BP 30500, 98895 Nouméa cedex ·

BCI victoire : 17499 00010 17769002016 28 · Au titre du Courtage d'Assurances : Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

Intermédiaire en Assurance sous le N° NC170047 (www.rias.nc)

Conditions générales de société de financement

Tarifcation applicable aux nouveaux contrats de crédit

Conditions applicables aux Professionnels au : 1 avril 2025

Informations Produits

CREDIT BAIL

Crédit Bail

LOCATION

Location Longue Durée (LLD)

Location financière

Taux SOCALFI

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Conditions déterminées à l'issue de l'étude du dossier

Frais Initiaux applicables aux nouveaux crédits au 1 avril 2025

Frais de dossier

Vente à crédit de Défiscalisation: 0,5% du capital emprunté (minimum 35.510 FCFP)

Automobile Crédit-bail, Location Longue Durée, Vente à crédit : 30.000 FCFP

Transferts de dossiers en défiscalisation dans le cadre d'un changement de forme juridique : 0,5% du capital emprunté (minimum 35.510 FCFP)

Coût des garanties :

Gage : 7.000 FCFP TGC incluse

Nantissement : Montant du financement ≤ 4.900.000 FCFP : 25.000 FCFP

Montant du financement > 4.900.000 FCFP : 30.000 FCFP

Hypothèque maritime : selon tarif douanier en vigueur

Frais de Gestion (TGC incluse), applicables aux financements consentis à des Professionnels, en vigueur au

1 avril 2025

Avenant au contrat existant :	0,5% de capital financé, minimum de 19.080 FCFP
Gestion d'un véhicule en fourrière:	10.600 FCFP
Gardiennage véhicule:	2.120 FCFP/jour
Modification de date de prélèvement:	5.000 FCFP

Correspondance

- Information annuelle des cautions:	4.134 FCFP
- Lettre de circularisation:	7.000 FCFP
- Frais de retour courrier:	3.000 FCFP
- Courrier Recommandé "Défaut d'assurance conducteur"	5.300 FCFP à partir de la 2ème relance
- Frais de courrier de mise en demeure pré-contentieux	3.710 FCFP

Impayé

- Frais de représentation d'impayé	1.200 FCFP
------------------------------------	------------

Attestations, duplicatas et recherches

Duplicata de l'échancier papier:	
- pour un contrat de Location avec Option d'Achat ou de Location Longue D	3.500 FCFP
- pour un autre contrat de financement	3.500 FCFP
Copie du contrat	5.000 FCFP
Délivrance d'attestations diverses (fin de crédit, solde, assurance,...)	3.710 FCFP
Frais de recherche	5.000 FCFP

L'application des conditions d'octroi du crédit proposé par la société Socalfi (notamment en termes de taux d'intérêt et de durée d'emprunt), et l'octroi de ce crédit lui-même, ne sont pas subordonnés à l'achat concomitant d'un produit ou service quelconque auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB).

POUR D'AUTRES INFORMATIONS, NOUS CONSULTER.



SOCALFI

Société par Actions Simplifiée au capital de 262 530 000 FCFP - 650 721 RCS Nouméa - Agréé en qualité de société de financement -

Siège social : 44, rue de l'Alma, BP 30500, 98895 Nouméa cedex -

BCI victoire : 17499 00010 17769002016 28 - Au titre du Courtage d'Assurances : Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

Intermédiaire en Assurance sous le N° NC170047 (www.rias.nc)